



Les policiers et gendarmes tués et blessés en 2016

L'année 2016 est marquée par la perte de 8 policiers et de 18 gendarmes décédés dans l'exercice de leur fonction. La police nationale déplore 2 personnels tués en mission lors d'opérations de police et 6 en service durant les heures de travail mais hors mission opérationnelle de police. La gendarmerie comptabilise, quant à elle, 14 militaires morts lors d'opérations de police et 4 en service.

Au total, au cours de l'année 2016, près de 18 721 policiers et gendarmes ont été blessés que ce soit en mission de police ou durant les heures de service. Près de 9 846 personnels ont été ou se sont blessés en mission (5 767 policiers et 4 079 gendarmes), soit une hausse de 4 % comparé à 2015 et 8 875 tandis qu'ils étaient en service (6 187 policiers et 2 688 gendarmes).

Près de la moitié des blessures recensées pour les gendarmes lors d'opérations de police sont la conséquence d'une agression. Cette proportion est en hausse de 10 % sur un an. Du côté de la police, le nombre de blessures par arme recensées en mission connaît une hausse de 60 %. Parmi les policiers blessés en mission de police, 70 % assuraient des missions liées à la sécurité publique et 21 % étaient affectés au sein de la préfecture de police de Paris.

Un travail de convergence concernant les modalités de calcul des tués et blessés dans les deux forces de sécurité, police et gendarmerie nationales, étant en cours de réalisation, les éléments présentés en première partie de document sont, pour l'heure, les seules informations communes aux deux entités. D'autres rapprochements sont envisagés afin de créer des indicateurs communs aux deux forces concernant les personnels tués et blessés dans le cadre de leur fonction.

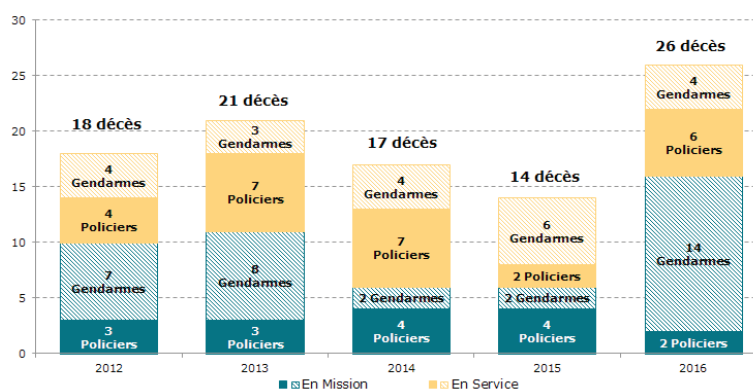
Les tués et blessés des deux forces

26 policiers et gendarmes décédés dans l'exercice de leur fonction en 2016

Au cours de l'année 2016, la police et la gendarmerie nationales ont recensé un total de 26 personnels décédés¹ parmi les effectifs des deux forces de sécurité. Ce chiffre est en forte hausse comparée à 2015, année durant laquelle 14 agents avaient perdu la vie². En 2012, 18 personnels avaient trouvé la mort, 21 en 2013 et 17 en 2014, soit 19 morts en moyenne chaque année au cours des cinq dernières années.

Dans le détail, 16 policiers et gendarmes ont péri en mission durant la réalisation d'une opération de police (2 policiers et 14 gendarmes). Ces opérations de police correspondent aux missions classiques de sécurisation des personnes et des biens à la charge des personnels des forces de sécurité. Il peut également s'agir de missions de maintien de l'ordre, d'investigation, de contrôle et de sécurité, de police administrative, de prévention, de communication, etc. À ces agents tués en mission, s'ajoutent 10 personnels décédés en service c'est-à-dire durant le temps de travail

1 Policiers et gendarmes décédés selon la nature de l'activité exercée



(1) Dont deux personnels tués dans le cadre d'actes terroristes.

(2) Dont deux personnels tués lors d'attaque terroriste.

Source : DGNP/DRCPN/SDASAP/BSST et DGGN/DOE et DPMGN

Lecture : Parmi l'ensemble des agents décédés en 2016, 16 ont perdu la vie lors d'opérations ou de missions de police (14 gendarmes et 2 policiers) et 10 sont morts durant les heures de service ou lors des migrations pendulaires (4 gendarmes et 6 policiers).

mais hors l'exécution d'une opération de police (6 policiers et 4 gendarmes). Les décès recensés en service regroupent à la fois, les accidents survenus durant les heures de travail (formation, sport...), de permanence ou d'astreinte et ceux produits lors des trajets domicile-travail ou travail-domicile [1].

Stabilité du nombre de personnels blessés en 2016

Les forces de sécurité enregistrent, pour l'année 2016, 18 721 policiers et gendarmes ayant déclaré avoir été ou s'être blessés dans le cadre de leurs activités, soit en moyenne 1 560 agents blessés chaque mois. Ce chiffre est en baisse de 1,7% comparée à 2015, année durant laquelle 19 047 blessés avaient été recensés (soit 1 587 blessés en moyenne par mois) ce qui représente 326 personnels blessés en moins. Cette baisse est essentiellement due à la diminution du nombre de personnels blessés en service (-7,4%) tandis que celui des blessés en mission connaît une hausse de près de 4%.

Pour plus de la moitié des personnels blessés en 2016, les blessures ont été occasionnées alors que l'agent était en mission³ (53%). On recense en effet 9 846 personnels blessés en mission contre 8 875 victimes en service.

En termes d'évolution, le nombre d'agents blessés en mission connaît, sur un an, une hausse de 1,6% chez les policiers (5 674 policiers blessés en 2015, soit + 93 personnes) et une hausse de 7,7% chez les militaires de la gendarmerie (3 789 gendarmes blessés en 2015, soit + 290 militaires).

Du côté des personnels blessés tandis qu'ils se trouvaient en service⁴ au moment des faits, ce nombre connaît quant à lui, des baisses de 7,8% chez les policiers (6 714 en 2015, soit - 527 policiers) et de 6,3% pour les gendarmes (2 870 en 2015, soit - 182 militaires)[2].

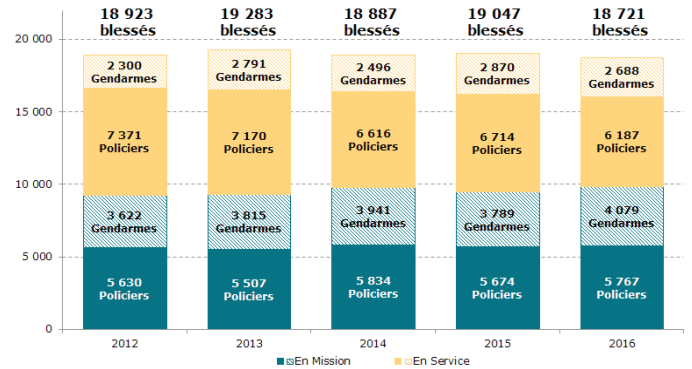
Détails des tués et blessés de la gendarmerie nationale

Sept fois plus de gendarmes décédés en mission en 2016

Parmi l'ensemble des militaires de gendarmerie décédés en 2016, 14 ont perdu la vie en mission contre 2 en 2015. Parmi ces décès, 2 sont consécutifs à des agressions physiques, 6 résultent d'accidents corporels de la circulation routière (ACCR) survenus tandis que les personnels étaient en intervention et 6 ont eu lieu en environnement opérationnel⁵ c'est-à-dire lors d'opération de police dans d'autres circonstances que celles des agressions et des ACCR. Le nombre élevé de victimes en 2016 est donc essentiellement dû à des événements tragiques accidentels.

Concernant les décès survenus en service, la gendarmerie nationale déplore la mort de 4 personnels. Un militaire a péri dans un accident de la circulation, un autre est décédé à la suite d'un accident de sport et deux personnels ont perdu la vie en environnement de soutien, c'est-à-dire en dehors des opérations de police, des agressions et des ACCR⁶ [3].

2 Policiers et gendarmes blessés selon la nature de l'activité exercée



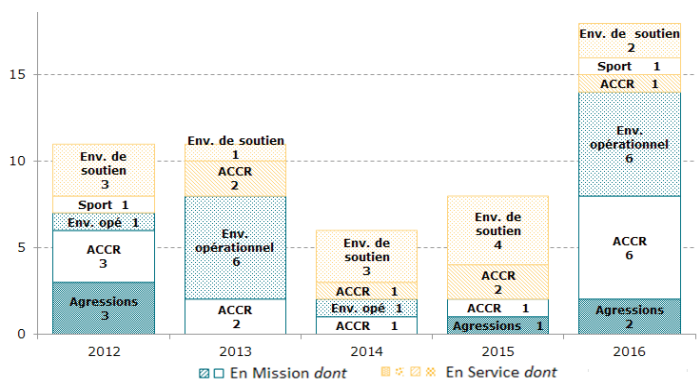
Source : DGP/DRCPN/SDASAP/BSST et DGGN/DOE et DPMGN
Lecture : Parmi l'ensemble des agents blessés en 2016, on recense 5 767 policiers et 4 079 gendarmes blessés en mission pour 6 187 policiers et 2 688 gendarmes blessés en service.

Le nombre de gendarmes blessés à la suite d'une agression en hausse de 10%

Parmi les 4 079 militaires blessés lors d'une mission de police en 2016, la gendarmerie nationale indique que, dans près de 49% des cas, les blessures sont la conséquence d'une agression (1 984 personnels blessés, soit + 9,8% sur un an). Ce chiffre est en augmentation d'un point par rapport à 2015, qui totalisait 1 807 militaires blessés à la suite d'une altercation (). 1 919 militaires ont été blessés en environnement opérationnel lors d'opération ou de mission de police en dehors des agressions et des ACCR. Cela représente 47% des gendarmes blessés en mission en 2016. Par rapport à 2015, le nombre de personnels blessés dans ces circonstances a connu une augmentation de 10% (1 743 blessés en 2015). Enfin les gendarmes blessés lors d'accidents corporels de la circulation routière (ACCR) représentent 4% de l'ensemble des personnels blessés en mission de police en 2016. Cette catégorie enregistre une baisse de l'ordre de 26% entre 2016 et 2015 (239 gendarmes victimes en 2015 contre 176 en 2016).

Près des deux tiers des gendarmes blessés en service l'ont été lors d'accidents de sport, premier poste dans les causes de blessure

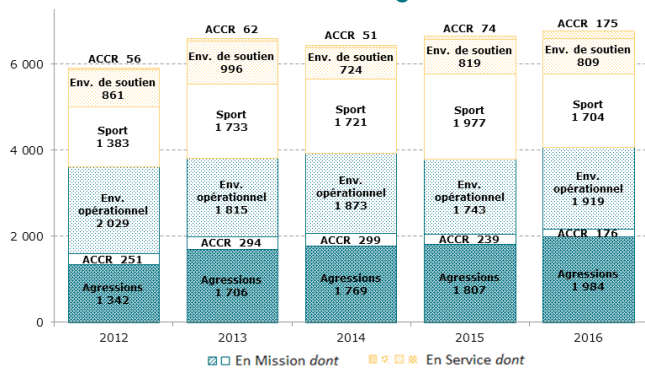
3 Gendarmes décédés selon les circonstances de la mort



Source : Direction des opérations et de l'emploi et Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale (DGGN/DOE et DPMGN)
Lecture : Parmi les gendarmes décédés en 2016, 14 ont perdu la vie en mission (2 suite à une agression, 6 suite à un accident corporel de la circulation routière - ACCR - et 6 en environnement opérationnel) et 4 sont morts en service (2 en environnement de soutien, 1 durant les entraînements de sport et 1 dans un ACCR).

(3) « En mission » se réfère aux décès et blessures survenus lors d'opérations de police correspondent aux missions classiques de sécurisation des personnes et des biens.
(4) « En service » se réfère aux décès ou blessures survenus durant les heures de service hors mission de sécurisation des personnes et des biens ou lors des migrations pendulaires (trajet domicile-travail ou travail-domicile).
(5) Mort de 3 personnels dans un crash d'hélicoptère et un autre lors d'une opération de recherche dans un fleuve.
(6) Pour ces décès en environnement de soutien, les militaires ont été retrouvés morts à leur logement de fonction, la cause de la mort déclarée étant des arrêts cardiaques.

4 Gendarmes blessés selon l'origine des blessures



Source : Direction des opérations et de l'emploi et Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale (DGGN/DOE et DPMGN)
 Lecture : Parmi les gendarmes blessés en 2016, 4 079 ont été blessés en mission (1 984 suite à une agression, 176 suite à un accident corporel de la circulation routière - ACCR - et 1 919 en environnement opérationnel) et 2 688 blessés en service (809 en environnement de soutien, 1 704 durant les entraînements de sport et 175 dans un ACCR).

en service déclarées par les gendarmes avec 1 704 militaires concernés (63 % de l'ensemble des blessés en service). Les ACCR survenus sur la voie publique en service hors opération de police concernent près de 7 % de l'ensemble des blessés en service (175 cas). Les autres blessures produites en service (en dehors des ACCR et des agressions) concernent 809 gendarmes, soit 30 % des gendarmes blessés en service en 2016 [4].

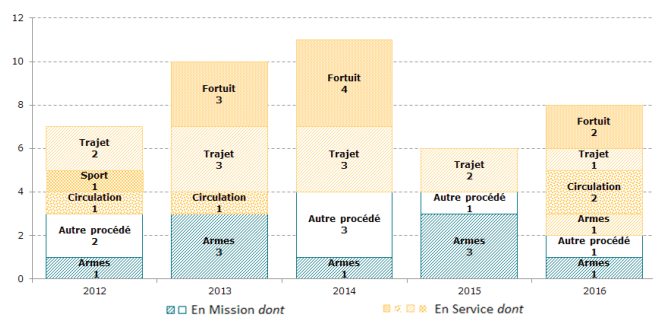
Détails des tués et blessés de la police nationale

Le nombre de policiers tués par arme en 2016 en légère baisse

Parmi l'ensemble des fonctionnaires de police décédés en 2016, 2 font suite à l'usage d'une arme, qu'elle soit à feu, blanche ou par destination, c'est-à-dire un objet dont l'usage inapproprié le transforme en arme (un décès survenu en mission et un en service).

Trois fonctionnaires avaient perdu la vie par arme durant une mission de police en 2015 contre 1 en 2016. La police déplore également la perte d'un autre personnel décédé en mission suite au recours à un autre procédé⁷.

5 Policiers décédés selon les circonstances de la mort



Source : Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DGNP/DRCPN/SDASAP/BSST)
 Lecture : Parmi les policiers décédés en 2016, 2 ont perdu la vie en mission (1 par arme et 1 via un autre procédé) et 6 ont été tués en service (1 par arme, 1 durant les trajets domicile-travail, 2 dans un accident de circulation et 2 de manière fortuite).

C'est la première fois depuis 2012, que la police nationale déplore la perte d'un personnel par arme en service, c'est-à-dire durant les heures de service ou lors de trajet domicile-travail. Cinq autres personnels sont également morts en service. Trois ont péri lors d'accident de la circulation ou durant les trajets domicile-travail. Deux policiers sont décédés à la suite d'acte fortuit tels qu'un accident, chute ou de contusions diverses [5].

Augmentation du nombre de policiers blessés par arme

La police nationale recense 11 954 personnels blessés au cours de l'année 2016, ce nombre est en baisse de 3,5 % comparé à 2015, année durant laquelle 12 388 policiers avaient déclaré avoir été blessés ou s'être blessés dans l'exercice de leur fonctions.

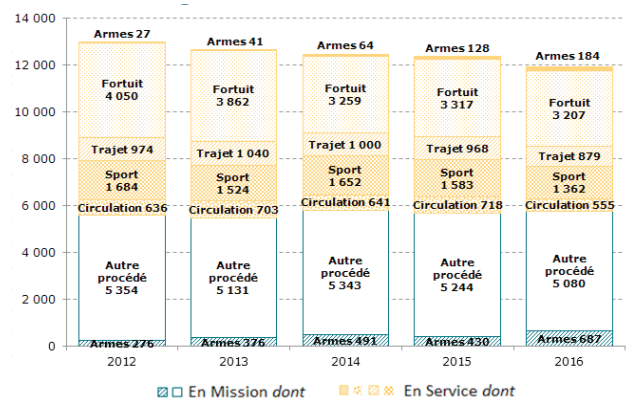
Parmi les personnels blessés en 2016, 5 767 l'ont été tandis qu'ils effectuaient une mission de police. La police nationale recense ainsi que dans près de 12 % des cas, les blessures ont été occasionnées par une arme (687 policiers blessés par arme en mission). Cette proportion augmente de près de 5 points comparée à l'année précédente, qui enregistrait 430 fonctionnaires blessés par arme (7,6 %). Le nombre de blessés par arme en mission connaît ainsi une hausse de près de 60% entre 2015 et 2016.

Les 5 080 autres policiers ont été ou se sont blessés via un autre procédé. Cela représente 88 % des personnels blessés en mission, cette proportion est en baisse de 4 points par rapport à 2015, année durant laquelle 5 244 policiers avaient été blessés via un autre procédé (92 %). Le nombre de blessures recensées dans ces circonstances est en baisse de 3 % sur un an.

Près de la moitié des personnels blessés en service l'ont été lors d'accidents s'étant produits de manière fortuite⁸. Cette modalité représente la première cause de blessure en service déclarée par les policiers avec 3 207 fonctionnaires concernés (52 % de l'ensemble des personnels blessés en service).

Les accidents survenus sur la voie publique (accident matériel de la circulation y compris lors des trajets domicile-travail) concernent

6 Policiers blessés selon l'origine des blessures



Source : Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DGNP/DRCPN/SDASAP/BSST)
 Lecture : Parmi les policiers blessés en 2016, 5 767 ont été blessés en mission (687 par arme et 5 080 via un autre procédé) et 6 187 en service (184 par armes, 555 dans un accident de circulation, 1 362 lors des entraînements de sport, 879 durant les trajets domicile-travail et 3 207 de manière fortuite).

(7) La modalité « autre procédé » regroupe les décès ou blessures dont la cause est accidentelle, pouvant être soit liée à l'absence de contact avec la ou les personne(s) à appréhender, soit due à un coup porté de manière accidentelle.
 (8) Il peut s'agir de chutes, d'entailles, de piqûres, de pincements ou encore de contusions diverses.

23 % de l'ensemble des policiers blessés en service. Dans le détail, 14 % des blessures ont eu lieu durant les trajets domicile-travail et 9 % lors d'accidents de voie publique.

Les accidents survenus durant les heures de sport (entraînement, compétition ou démonstration) concernent 1 362 policiers en 2016, soit 22 % de l'ensemble des effectifs blessés, contre 1 583 blessés en 2015 [6].

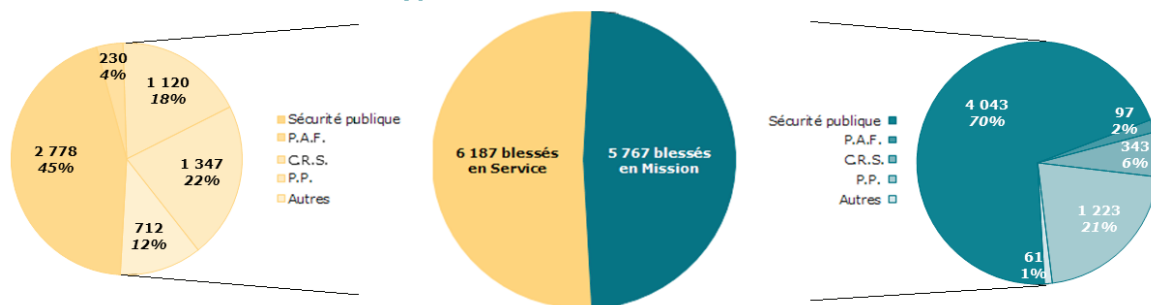
Plus de blessés parmi les policiers affectés à la sécurité publique

Parmi les 5 767 fonctionnaires de la police nationale blessés en 2016 en mission de police, 70 % étaient en charge de la sécurité publique (en dehors de Paris), soit 4 043 personnels tandis que 21 % étaient affectés au sein de la préfecture de police de Paris

(1 223 policiers). Les compagnies républicaines de sécurité (CRS) concentrent quant à elles 6 % des blessés (343 effectifs), un peu moins de 2 % appartiennent à la police aux frontières (PAF) et 1 % sont issus d'autres unités.

Les blessures occasionnées en service touchent également l'ensemble des unités. Dans 45 % des cas les blessés sont des policiers en charge de la sécurité publique, soit 2 778 agents et 22 % exercent à la préfecture de police de Paris (1 347 personnels). Par ailleurs 18 % des blessés (1 120 agents) sont rattachés aux compagnies républicaines de sécurité (CRS). La police aux frontières (PAF) regroupe 4 % des blessés avec 230 fonctionnaires ayant déclaré avoir été ou s'être blessé en service. Les autres unités de la police nationale totalisent 712 policiers blessés soit près de 12 % de l'ensemble des policiers blessés en service [7].

7 Policiers blessés en 2016 selon le type de mission assurée



Source : Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DGNP/DRCPN/SDASAP/BSST)
 Lecture : Parmi les policiers blessés en mission en 2016, 4 043 assuraient des missions liées à la sécurité publique, 97 étaient attachés à la police des frontières, 343 dépendaient des compagnies républicaines de sécurité, 1 223 exerçaient à la préfecture de police de Paris et 61 étaient rattachés à d'autres unités de la police nationale.

Point Méthodologique

Le lecteur est invité à consulter l'ensemble des données de contexte disponibles relatives à cette étude dans le fichier Excel associé.

- ✓ Les décès ou blessures survenus en mission de police ont eu lieu lors de l'exécution d'une opération ou mission de police au cours desquelles le fonctionnaire met en œuvre les prérogatives attachées à sa fonction. C'est par exemple le cas lors d'une intervention ou d'une interpellation, en service de police de la route, au maintien de l'ordre, dans le cadre d'une enquête judiciaire ou encore lors d'un transfèrement, etc.
- ✓ Les décès ou blessures survenus en service se sont déroulés durant les heures de travail, de permanence, d'astreinte ou sur le trajet domicile-travail, mais en dehors d'une opération ou mission de police. Ces actes peuvent se produire de manière accidentelle ou non, par une tierce personne ou l'intéressé lui-même.

Un travail de convergence des données concernant les modalités de calcul des tués et blessés dans les deux forces de sécurité, police et gendarmerie nationales, étant en cours de réalisation, les éléments présentés en première partie du document sont, pour l'heure, les seules informations communes aux deux entités. D'autres rapprochements sont envisagés afin de créer des indicateurs communs aux deux forces concernant les personnels tués et blessés dans le cadre de leur fonction.

Les données concernant la police nationale ont été fournies par le Bureau santé et sécurité au travail de la Sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel de la Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN/SDASAP/BSST).

Les statistiques concernant les décès sont traités par le Service de veille opérationnelle de la police nationale (SVOPN). Ce service a pour mission de réaliser une veille permettant l'aide à la prise de décision. Il se doit de recueillir, vérifier, compléter, synthétiser et transmettre les informations collectées par les différentes directions centrales à la Direction générale de la police nationale.

Les chiffres relatifs aux blessures sont collectés par les Secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI), à partir des déclarations d'accidents de service. Toute blessure donnant lieu à déclaration, même sans arrêt de travail, est comptabilisée.

Du côté de la gendarmerie nationale, les données mobilisées proviennent de deux services de la Direction générale de la gendarmerie nationale : la direction des opérations et de l'emploi (DOE) ainsi que la direction des personnels milliaires de la gendarmerie nationale (DPMGN). Ces données ont été centralisées par l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN).